

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIVAJEU  
N° 2025-12-09

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,  
En exercice : 14 le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment  
Présents : 12 convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la  
Votants : 12 mairie, sous la présidence de René ESTEOULLE, Maire.  
Pour : 3  
Contre : 6  
Abstentions : 3

Présents : Pierre-Alexandre ACHARD, Jean-Marc BAILLET,  
Guylaine BASTET, Alain DORIER, Jérôme EYMERY,  
Jean-Jacques GINOUX, Christian GRESSE, Jean-Pierre MARTY,  
Jérôme MYSAK, Adrian PERMINGEAT, Jean-François TISSEAU.  
Absents excusés : Patricia MULLER, Géraldine PERETTI  
(procuration donnée à Jérôme MYSAK),  
Secrétaire : TISSEAU Jean-François

Objet : Chemin rural N° 19 – Proposition d'entretien par propriétaires riverains

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu en mairie une demande de riverains d'une section du chemin rural N° 19.

Par ce courrier ils proposent d'effectuer à leur charge des travaux d'entretien nécessaires pour améliorer la viabilité de la section de ce chemin desservant les parcelles cadastrées section C N° 215, 224, 225, 227, 229, 650, d'une superficie totale de 0 ha 70 a 23 ca, propriétaire PERCY – C N° 217, 223, 672 d'une superficie totale de 0 ha 05 a 50 ca, propriétaire CHANCEL – C N° 226 d'une superficie de 0 ha 00 a 25 ca, propriétaire GINOUX.

La section concernée se situe depuis la VC 2 côté propriété Chancel à la parcelle cadastrée C.228.

Cette possibilité d'entretien est offerte par les dispositions du Cod Rural .

Trois propriétaires riverains sont concernés par cette section du chemin rural.

- Superficie totale desservie par cette section du chemin rural : 0 ha 75 a 98 ca (concerne trois propriétaires).
- Superficie totale des propriétaires demandeurs..... : 0 ha 70 a 48 ca (concerne deux propriétaires sur trois)

Il rappelle les termes de l'article L. 161-11 du Code Rural.

Les pétitionnaires représentent les deux tiers des riverains (2 sur 3). Ils sont propriétaires de plus de la moitié de la superficie desservie par cette section du CR N° 19.

Cette demande s'inscrit bien dans le cadre de l'article L. 161-11 du Code Rural.

Les travaux envisagés devront respecter les caractéristiques techniques générales des chemins ruraux telles que mentionnées à l'article R. 161-8 de ce même Code.

Le chemin rural N° 19 est à usage public, article L.161-2 du Code Rural. Il est emprunté par des promeneurs, riverains, etc...

Le chemin rural N° 19 a été recensé à la voirie communale en 1986 et 2003. Largeur carrossable de la section concernée 2 mètres – Emprise 5 mètres. Il relie la VC 1 au CR n° 18 au droit du château.

Appartenant au domaine privé de la commune, l'entretien des chemins ruraux ne figure pas au rang des dépenses obligatoires, mais la commune doit en assurer la sécurité.

La proposition de ces riverains paraît donc digne d'intérêt, car acceptée, elle contribuera à améliorer la viabilité et la sécurité de cette section du chemin rural N° 19, son accès aux véhicules de secours et de lutte contre les incendies, sans charges budgétaires pour la commune et sans nouvelles obligations pour elle, autres que celles qui lui incombent aujourd'hui.

Il est précisé que les deux autres accès de ce chemin rural sont très étroits et inaccessibles par les engins de lutte contre les incendies

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et statué, décide :

- de pas accepter la proposition qui lui est faite par ces deux propriétaires riverains,
- le vote de Monsieur GINOUX qui aurait dû s'abstenir n'a pas été prise en compte dans le résultat, quoi qu'il en soit ce vote n'aurait pas modifié la décision,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus par tous les conseillers présents.

Pour copie conforme, le 22 décembre 2025,  
Le Maire,  
René ESTEOULLE,



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE DIVALIEU' in 'DRÔME', France. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'R.F.' and '(DRÔME)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Estouille'.